

jusqu'à acheter des tracteurs pour leur permettre de le faire à meilleur marché. Lors de la présentation de mon budget je citerai le chiffre des personnes qui n'émargent plus à l'assistance par suite des mesures prises par le gouvernement provincial en collaboration avec les autorités fédérales. Ce travail se poursuit non seulement en Saskatchewan mais aussi, sur une échelle moins considérable, dans le Nouveau-Brunswick. La Colombie-Britannique et l'Alberta en ont également bénéficié, mais c'est dans la Saskatchewan que les plus grands efforts ont été tentés. Il s'agit donc de deux choses tout à fait distinctes, mais que l'on a parfois confondues, en étudiant ce projet de loi.

M. NICHOLSON: Je remarque, à la page 14 du rapport, un poste, le n° 20, concernant le rétablissement des colons, \$250,000.

L'hon. M. GARDINER: Ce montant ne comprend pas l'assistance aux colons du nord; il se pourrait, d'autre part, que cette assistance y ait été incluse avant 1936, date où ce crédit fut transporté du budget du ministère du Travail à celui de l'Agriculture. Si elle y est comprise, c'est seulement à cause du travail, et pour compléter le rapport de l'assistance.

M. NICHOLSON: C'est le crédit de l'an dernier.

L'hon. M. GARDINER: Ce bill ne se rapporterait aucunement alors au projet de colonisation.

Voici un autre point. Une grande partie de la discussion qui eut lieu portait sur un déboursé tout à fait différent, déboursé qui ne relève pas de cette mesure ni du plan de colonisation du Nord. Dans les années où la sécheresse causa beaucoup de dommages, aucune loi ne permettait de remédier à la situation. Voici ce que fit alors le Gouvernement, pendant que M. Bennett était au pouvoir, tout comme l'administration actuelle: Quand cet état de chose se produisit au milieu de l'été, alors qu'il n'existait aucune loi à ce sujet dans nos statuts, les fonds furent votés ou affectés en vertu d'un mandat. Il nous a ensuite fallu nous présenter ici chaque année et faire voter des millions de dollars qui ne sont peut-être pas compris du tout dans ces chiffres. S'ils y sont compris, ils n'ont rien à voir avec le bill. Quand on affirme que la Saskatchewan a emprunté tant et a obtenu telle autre somme sous le régime de la loi, on ne tient peut-être pas compte de tous les chiffres. Des sommes très importantes ont été dépensées en Saskatchewan en vertu de mandats émis, et la majeure partie l'ont été par l'intermédiaire du ministère de

[L'hon. M. Gardiner.]

l'Agriculture et non du ministère du Travail. En vertu de ces mandats, le ministère de l'Agriculture a dépensé plus de 20 millions de dollars, en 1937, à cause de la sécheresse que nous ne prévoyions pas, quand le Parlement siégeait.

L'hon. M. HANSON: Et au sujet de laquelle il n'y avait aucun crédit.

L'hon. M. GARDINER: C'est exact. Nous fîmes rapport à la session suivante du Parlement. La Chambre reconnut la nécessité du déboursé et approuva sa continuation pour l'année suivante. Plusieurs de ces questions ne se règlent donc pas par le projet de loi, mais par d'autres moyens.

J'ai une remarque à faire au sujet d'une autre question qu'on a mentionnée maintes fois au cours de ces discussions. Ce qui m'a rappelé la chose, c'est une coupure de journal, je pense, lue tantôt par l'honorable député de Mackenzie, et portant que quelqu'un a averti un particulier que, passé le mois d'août, on ne pourra plus compter sur des allocations.

M. NICHOLSON: La division de la région septentrionale a envoyé l'avis avec la feuille d'assistance pour juin.

L'hon. M. GARDINER: Je vais expliquer la chose. Un avis de trois mois est très suffisant. Ces avis portent qu'après le mois d'août il n'y aura peut-être pas de secours. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, cette année. Je comprends parfaitement la question; je m'en occupe depuis plusieurs années, ici et dans la province. Aucun gouvernement, soit fédéral, soit provincial ou municipal, ne désire payer des secours pendant une seule journée de plus qu'il n'est nécessaire.

L'hon. M. HANSON: C'est exact.

L'hon. M. GARDINER: Je crois que c'est dans l'ordre. On ne veut servir le secours qu'aussi longtemps qu'il est regardé comme indispensable. Je me permets d'ajouter que, quels que soient nos sentiments, il n'y a pas de gouvernement, municipal, provincial ou fédéral, qui soit prêt à faire pour les particuliers ce que ces particuliers aimeraient faire et feraient pour eux-mêmes, si les circonstances étaient telles qu'ils pussent subvenir à leurs besoins sans le secours de l'Etat. Aucun gouvernement ne peut satisfaire tous ceux qu'il doit secourir, peu importe la forme de gouvernement, et le nom qu'il se donne. Il en sera toujours ainsi. On n'obtiendra jamais du gouvernement ce dont on a réellement besoin pour vivre de la façon dont les gens doivent vivre, pensons-nous tous. Il a toujours été